

# Sécurité sociale étudiante 2011-2012

Profession du parent dont dépend l'étudiant pour sa Sécurité sociale	16/20 ans Né(e) entre le 01/10/92 et le 30/09/96	20/21 ans Né(e) entre le 01/10/91 et le 30/09/92	21/28 ans Né(e) entre le 01/10/83 et le 30/09/91
<b>TRAVAILLEUR SALARIE OU ASSIMILE</b> Praticien ou auxiliaire médical conventionné Agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, régime de la Banque de France, ouvrier d'Etat, magistrat, Caisse des Dépôts, artiste, auteur, demandeur d'emploi	<b>SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET GRATUITE</b>  <i>(fournir attestation d'assuré social des parents)</i>	<b>SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE</b>  <i>(gratuite pour les étudiants boursiers)</i>  <i>(pas d'attestation d'assuré social des parents à fournir)</i>	<b>SECURITE SOCIALE ETUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE</b>  <i>(gratuite pour les étudiants boursiers)</i>  <i>(pas d'attestation d'assuré social des parents à fournir)</i>
<b>TRAVAILLEUR NON SALARIE OU DEPENDANT D'UN REGIME SPECIAL</b> Artisan, commerçant, industriel, profession libérale, EDF-GDF, RATP, Mines, militaires, clercs et employés de notaires, CCI de Paris, régime des Cultes, Sénat.	<b>MAINTIEN DE LA SECURITE SOCIALE DES PARENTS</b>  <i>(fournir attestation d'assuré social des parents)</i>	L'affiliation à la LMDE ou VITTA VI se fait au moment de l'inscription administrative  <i>couverture du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012</i>	L'affiliation à la LMDE ou VITTA VI se fait au moment de l'inscription administrative  <i>couverture du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012</i>
<b>AUTRE PROFESSION DEPENDANTE D'UN REGIME SPECIAL</b> Marine marchande, Port autonome de Bordeaux, Théâtre national de l'Opéra, Comédie française, Assemblée Nationale, fonctionnaire international		<b>MAINTIEN DE LA SECURITE SOCIALE DES PARENTS</b>  <i>(fournir attestation d'assuré social des parents)</i>	
<b>AGENT SNCF</b>	<b>MAINTIEN DE LA SECURITE SOCIALE DES PARENTS</b> <i>(fournir attestation d'assuré social des parents)</i>		